

Horaires

Mercredis :

Accueil à la demi-journée avec ou sans repas

Fermé le matin.

11h45-12h25 : transports* et accueil pour les repas

12h30-13h30 : repas au restaurant scolaire de l'école maternelle Larrey

13h30-14h : arrivées échelonnées

14h-15h/15h30 : temps calme / sieste

14h-16h30 : activités et/ou ateliers/sorties

17h-19h : départs échelonnés

**pour les écoles sectorisées : Jean Jaures 1, 2 et Larrey ainsi que les enfants de moins de 4 ans de Monts de Vignes, Eiffel et Valendons.*

Vacances scolaires :

Accueil à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas

7h-9h15 : accueils échelonnés

9h30-11h30 : activités

11h45 : accueil pour les repas

12h-12h30 : départs échelonnés

12h-13h : repas au restaurant scolaire Larrey

13h30-14h : arrivées et départs échelonnés

14h-15h/15h30 : temps calme / sieste

14h-16h30 : activités et/ou ateliers/sorties

17h-19h : départs échelonnés

Coordonnées :

Directrice de l'accueil : Emilie Perriot

☎ 06.10.45.36.78

@ alsh.csbourroches@pepcbfc.org

Adresse :

71 bis rue de la Corvée

21000 DIJON

Site internet :

www.alshpep21.org

Permanences de la Directrice :

Mardi de 9h à 12h

Jeudi de 9h à 12h

Les PEP CBFC - Dispositif Education et Loisirs

13 Chemin du Fort de la Motte Giron

21000 DIJON



ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE DES BOURROCHES

**Mercredis et vacances scolaires
2018-2019**

Enfants de 3 à 6 ans



Les modalités d'inscription

1. Retirer un dossier d'inscription à l'accueil de loisirs, et au préalable, s'inscrire sur mydijon.fr

-> Fiche de liaison à compléter et joindre les photocopies du carnet de vaccinations et une attestation d'assurance (responsabilité civile ou scolaire / extrascolaire)

2. Prendre connaissance de l'échéancier.

Il est impératif de respecter cet échéancier pour réserver les dates souhaitées.

3. Prendre rendez-vous avec l'équipe de direction. Ceci vous permettra de réserver les dates qui vous intéressent, selon le calendrier et les périodes que vous souhaitez. Les rendez-vous se prennent uniquement auprès de la directrice au 06.10.45.36.78 dès 9h.

Tarifs :

Tarifcation selon le taux à l'effort calculé par la Ville de Dijon: voir le dossier sur mydijon.fr

La Ville de Dijon vous adresse votre facture en mois décalé (facture commune avec le périscolaire).

Procédure d'inscription :

- pour les vacances scolaires :

Se connecter sur www.dijon.fr

(Rubriques : *Téléservices / Accueils de loisirs*)

Sélectionner les dates souhaitées.

Vous pouvez modifier ou annuler une réservation en ligne si besoin.

- pour les mercredis :

Les coupons d'inscriptions sont disponibles sur le site Internet www.alshpep21.org

Ils sont à rendre directement à l'équipe de direction de l'ALSH.

- Les dates pour les inscriptions internet et les inscriptions du mercredis sont identiques.

- Désistement possible au minimum jusqu'au jeudi 11h pour le mercredi suivant et 3 jours avant pour les vacances. **Attention en cas d'absence non prévue, facturation des jours réservés.**

- En cas d'absence, prévenir obligatoirement l'accueil de loisirs, et en cas de maladie, fournir un certificat maladie.

- Il est possible de rajouter des jours en fonction des places disponibles avec l'accord de la directrice.

- Les enfants non inscrits ne seront pas acceptés.

Objectifs d'accueil

- Proposer un encadrement et des animations permettant l'évasion, le loisirs et les vacances. Nous insistons pour une qualité de la vie de groupe dans un premier temps qui s'enrichit grâce aux activités ludiques et culturelles proposées,

- Notre but est de permettre l'épanouissement des enfants, favoriser leur bien être et leur autonomie tout en respectant leur rythme,

- Nous nous attachons à respecter les besoins et les désirs des enfants et à créer avec eux nos projets.

Encadrement

Les enfants sont encadrés par une équipe qualifiée et ce, dans le respect de la réglementation en vigueur.

